Association Franco Tunisienne des Pyrénées-Atlantiques



5, Rue du Vignemale - 64 230 LESCAR

Site: www.afraht64.com - e-mail: afraht64@gmail.com - Port: 06 11 95 06 41

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ELECTIVE DU 27 MARS 2015.

Le 27 Mars 2015, les Membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire Elective de l'AFRAHT 64 se sont réunis au restaurant Municipal, Rue du Tâa à Lescar selon les dispositions statutaires en vigueur. La convocation écrite a été adressée le 12 Mars 2015 aux Membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire, par Monsieur Mohamed FERCHICHI, Président de l'AFRAHT64.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les Membres présents et qui demeure annexée au présent Procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que le total des voix est de 38.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extrordinaire Elective peut valablement délibérer sur l'Ordre du Jour suivant, conformément aux dispositions des Articles 11,12 et 13 des Statuts en vigueur :

- 1) Adoption des nouveaux Statuts
- 2) Election des Membres du Conseil d'Administration.
- 3) Election des Membres du Bureau par le Conseil d'Administration.
- 4) Délégation de Signature.
- 3) Questions Diverses:

Monsieur Mohamed FERCHICHI, Président de l'AFRATH64, remercie les Personnes présentes à cette Assemblée Générale Extraordinaire Elective et excuse les Membres de l'Association qui n'ont pas pu se déplacer :

Au terme de ces préliminaires, le Président ouvre la discussion sur le premier point de l'Ordre du Jour :

I. Adoption des nouveaux Statuts.

Le Président donne les raisons qui ont conduit le bureau à proposer l'adoption de nouveaux Statuts. Ces derniers ont été envoyés à chaque Membre de l'Association en même temps que la convocation.

..../.....

Madame Marion SAUVANIER-AUGERAND propose que soit rajoutée à **l'Article XIV** concernant le fonctionnement du Bureau la mention suivante :

« Le Bureau est renouvelé tous les Ans par le Conseil d'Administration. Les Membres sortants sont rééligibles ».

Après un large débat, le président met aux voix la proposition de Madame Marion SAUVAGNER-AUGERAND. Celle-ci est adoptée par 34 voix pour – 4 voix contre – 0 abstention. L'Article **XIV** sera modifié en conséquence.

Monsieur FERCHICHI, Président de l'AFRAHT64 met aux voix les nouveaux Statuts ainsi modifiés. Ils sont adoptés à l'unanimité des Membres présents ou représentés représentant 38 voix.

II. Election des Membres du Conseil d'Administration.

Monsieur FERCHICHI propose à chacun des Candidats de se présenter. A la fin du tour de table, le Président engage la procédure électorale.

Sont élus en qualité de Membres du Conseil d'Administration de l'AFRAHT 64, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, soit 38 voix :

- 01) AMROUCHE Chérif - 07) LECOMTE René

- 02) BELOUAHRANI Kébir - 08) MANCONI Charles

-- 03) DONARD Olivier -- 09) MARIETTE Christiane

– 04) DUESSO Francis - 10) OCHI Jalel

- 05) FERCHICHI Mohamed - 11) SAINT-MARTIN Laurence

-06) LAINE Michèle - 12) SAUVANIER-AUGERAUD Marion

Monsieur FERCHICHI félicite les Membres du Conseil d'Administration qui viennent d'être élus pour un mandat de trois Ans. Il les remercie pour leur engagement au service de l'Association.

Monsieur FERCHICHI propose que le Conseil d'Administration se réunisse immédiatement pour élire le Bureau.

III. Réunion du Conseil d'Administration : élection des Membres du Bureau.

Les Membres du Conseil d'Administration nouvellement élus procèdent à l'élection du Bureau de l'AFRATH64 conformément aux dispositions de l'Article XIV des nouveaux Statuts.

..../.....

Sont élus à l'unanimité les Membres du Bureau suivants :

- 1) Président : Monsieur FERCHICHI Mohamed

- 2) Vice-présidente : Madame SAUVANIER-AUGERAUD Marion

- 3) Secrétaire : Monsieur MANCONI Charles

- 4) Secrétaire Adjointe : Madame SAINT-MARTIN Laurence

- 5) Trésorier : Monsieur OCHI Jalel

- 8) Trésorier Adjoint : Monsieur DONARD Olivier

Monsieur FERCHICHI, Président de l'AFRAHT64, après avoir remercié les Membres du Conseil d'Administration qui lui ont renouvelé leur confiance, se dit convaincu que les instances de l'Association (Bureau et Conseil d'Administration) seront des lieux privilégiés de dialogue et d'échange qui contribueront au rayonnement de notre Association Franco-Tunisienne.

IV. Délégations de signature.

Afin que le Président et le Trésorier puisse faire les démarches nécessaires auprès d'un établissement bancaire il est proposé aux Membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire la **résolution** suivante :

« L'Assemblée Générale extraordinaire de l'AFRATH 64 ayant son Siège au 5, Rue du Vignemale 64230 LESCAR, réunie le 27 Mars 2015 donne par les présentes pouvoir :

- à Monsieur Mohamed FERCHICHI, Président de l'AFRATH64 demeurant au 5, Rue du Vignemale 64230 LESCAR et à Monsieur Jalel OCHI, Trésorier de l'Association demeurant au 18, Rue César de Vendôme 64230 LESCAR , à l'effet d'effectuer les opérations suivantes au nom de l'Association AFRATH 64 :
- Procéder à l'ouverture de Compte.
- Effectuer des retraits et des dépôts sur le compte bancaire de l'Association.
- Retirer tous Carnets de Chèques.
- Demander tout document bancaire relatif au fonctionnement du compte de l'Association.-
- Effectuer tous règlements nécessités par le fonctionnement de l'Association.

Le présent pouvoir est établi en trois exemplaires dont un est remis à l'établissement bancaire. Il reste valable jusqu'à la révocation éventuelle de ce pouvoir ».

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité des 38 Membres présents ou représentés de l'Assemblée Générale Extraordinaire./.....

V. Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur FERCHICHI déclare la séance levée à 22 h 30 et invite les Adhérents à partager le verre de l'amitié franco-tunisienne.

Le Secrétaire. Le Président.

Charles MANCONI Mohamed FERCHICHI